









# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Document établi conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

## Communauté de Communes des Grands Lacs

### Exercice 2024

# LES CHIFFRES DU SERVICE D'EAU POTABLE

	<b>Territoire</b> 32 585 habitants	7 communes desservies : Biscarrosse, Gastes, Lüe, Parentis en Born, Sainte Eulalie en Born, Sanguinet, et Ychoux  24 236 abonnés
	<b>Exploitation</b> Déléguée à la société SAUR	Le Délégataire a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la continuité du service. La Collectivité garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
	<b>Production</b> 3 168 975 m <sup>3</sup> mis en distribution	La Collectivité dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2024 un total de 3 218 654 m <sup>3</sup> d'eau traitée  979 m <sup>3</sup> d'eau potable ont été importés depuis le SYDEC (périmètre de Labouheyre).
	<b>Distribution</b> 628,174 km de réseau 2 808 977 m <sup>3</sup> consommés par les abonnés du service ; 50 658 m <sup>3</sup> vendus au SYDEC.	Les abonnés ont consommé 2 808 977 m <sup>3</sup> en 2024, soit en moyenne 236 litres par habitant et par jour (contre 194 en 2023).  50 658 m <sup>3</sup> ont été vendus au SYDEC pour l'alimentation de la commune de Liposthey.  Le rendement du réseau est de 89,44%.
	<b>Qualité</b> Bonne	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée sur le service est de bonne qualité. 100% des analyses sont conformes aux limites de qualités sur le plan bactériologique et 100% sur le plan physico-chimique
	<b>Prix</b> 2,27 € TTC par m <sup>3</sup> (pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2025)	Le prix du service comprend : Une partie fixe (abonnement) ; Un prix au m <sup>3</sup> consommé.  Au total, un abonné domestique consommant 120 m <sup>3</sup> payera en 2025 : 272,46 € (sur la base du tarif du 1 <sup>er</sup> janvier 2025, toutes taxes comprises) ; Soit une hausse de 2,4% par rapport à 2024 ; 33% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement ; 42% reviennent à la collectivité pour les investissements ; 25% reviennent aux organismes publics et aux taxes, dont la part a augmenté de 12,6% entre 2024 et 2025.

# Sommaire

<b>LES CHIFFRES DU SERVICE D'EAU POTABLE .....</b>	<b>2</b>
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
1.1. Périmètre et nature du service assuré .....	4
1.2. Mode de gestion du service .....	4
1.3. Les clients et les volumes facturés .....	5
1.4. Les ressources en eau .....	6
1.5. Le réseau de distribution .....	6
<b>2. INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>7</b>
2.1. Volumes mis en distribution .....	7
2.2. Volumes consommés et rendement .....	7
2.3. La qualité de l'eau .....	9
2.4. L'exploitation et l'entretien du patrimoine .....	11
2.5. Les opérations de renouvellement .....	11
2.5.1. Renouvellement des équipements électromécaniques (Déléгатaire) .....	11
2.5.2. Renouvellement de compteurs (Déléгатaire) .....	12
2.5.3. Renouvellement des branchements (Déléгатaire et Collectivité) .....	12
2.5.4. Renouvellement des canalisations (Déléгатaire et Collectivité) <sup>2</sup> .....	12
2.6. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable ..	13
<b>3. INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>14</b>
3.1. Les tarifs .....	14
3.2. La facture d'eau 120 m <sup>3</sup> .....	15
3.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du déléгатaire .....	16
3.4. Le budget annexe Eau Potable .....	17
3.4.1. Les recettes d'exploitation Eau Potable .....	17
3.4.2. Le financement des investissements .....	18
3.4.3. Etat de la dette du service .....	18
3.4.4. Amortissements réalisés .....	18
3.4.5. Opérations de coopération décentralisée .....	18
<b>4. INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>19</b>
4.1. Indicateurs descriptifs .....	19
4.2. Indicateurs de performance .....	19

# PREAMBULE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de Communes des Grands Lacs est en charge de la compétence Eau Potable sur l'ensemble de son périmètre.

**Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, la Présidente est tenue de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.**

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu.

## 1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré par la CC Grands Lacs depuis 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Collectivité assure les compétences suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production                         | <input checked="" type="checkbox"/> Transport    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement                         | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le service public d'eau potable dessert environ 38 184 habitants\*, représentant 24 236 abonnés.



#### INDICATEUR

Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0) : 32 585\*

\* donnée de consolidation fournie par le Délégué, basée sur les données INSEE

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société SAUR depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le contrat d'affermage en cours est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Son échéance est fixée au 31 décembre 2027.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ▶ Entretien et exploitation des ouvrages de distribution d'eau potable ;
- ▶ Suivi de la qualité de l'eau distribuée ;
- ▶ Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs ;
- ▶ Relevé des compteurs ;
- ▶ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

La collectivité garde la responsabilité des investissements et renouvellements sur le réseau et le génie civil des ouvrages.

Le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant à ce jour.

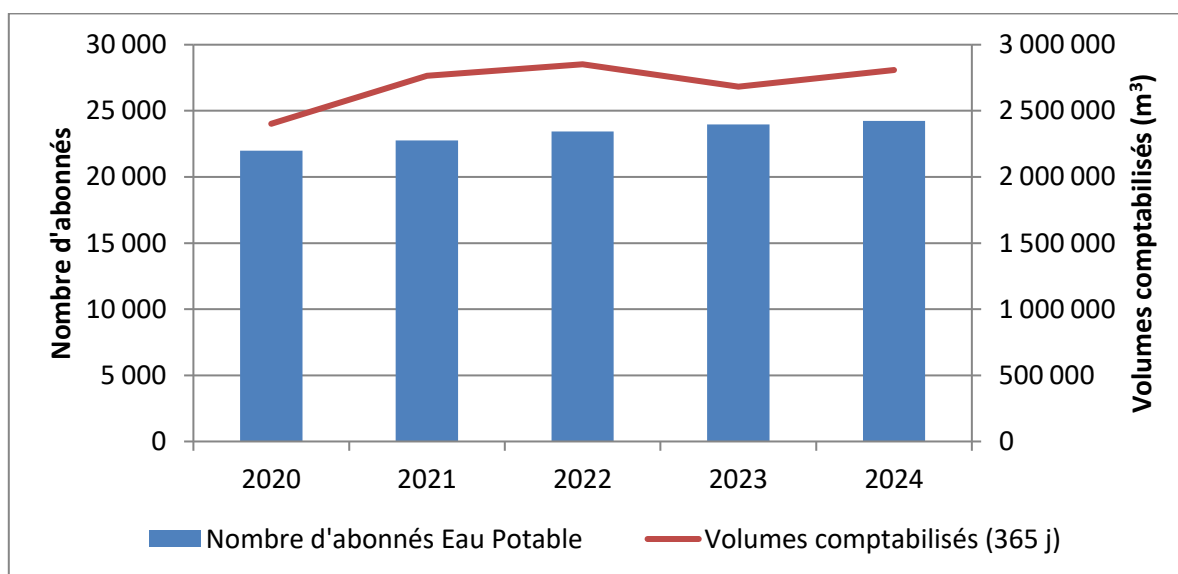
### 1.3. Les clients et les volumes facturés

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>21 654</b>	<b>21 993</b>	<b>22 768</b>	<b>23 445</b>	<b>23 979</b>	<b>24 236</b>	<b>1,1%</b>
<b>Volumes consommés comptabilisés sur l'année (m<sup>3</sup>)</b>	<b>2 405 875</b>	<b>2 402 100</b>	<b>2 765 766</b>	<b>2 851 971</b>	<b>2 683 696</b>	<b>2 808 977</b>	<b>4,7%</b>
<b>Volume moyen consommé comptabilisé (m<sup>3</sup>/client)</b>	<b>111</b>	<b>109</b>	<b>121</b>	<b>122</b>	<b>112</b>	<b>116</b>	<b>3,6%</b>

Le nombre d'abonnés poursuit sa tendance à l'augmentation observée ces dernières années. Après une baisse inédite des volumes consommés comptabilisés en 2023 (-5,9%), la consommation repart à la hausse en 2024 (+4.7%) pour retrouver un niveau proche de celui de 2022.

Le volume moyen consommé par abonné est en légère hausse en 2024 par rapport à 2023, en cohérence avec l'évolution moyenne sur les 5 dernières années (+1,2% en moyenne par an).

226 gros consommateurs (> 750 m<sup>3</sup> facturés par an) sont présents sur le territoire en 2024, contre 241 en 2023. Il s'agit principalement de campings / hébergements de tourisme. Leurs consommations en 2024 représentent un total de 1 120 232 m<sup>3</sup>, soit environ 40% des volumes consommés comptabilisés. Cette proportion est stable par rapport à l'année dernière (39%).



## 1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre provient des ressources suivantes :

Nom	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
Forage Le Tuc (Lüe)	500	300
Forage Les Arènes (Parentis)	2 000	800
Forage Fallot (Sainte-Eulalie)	2 000	500
Forage Chambrelent (Ychoux)	300	/
Forage L'Aiguille (Sanguinet)	2 000	1 200
Forage Poms 2 (Parentis)	1 200	/
Forage Larrigade (Biscarrosse)	2 800	/
Lac Nord de Biscarrosse	20 000	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 800 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>5 800 m<sup>3</sup></b>

## 1.5. Le réseau de distribution

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Longueur du réseau, hors branchements (km)	597,571	597,571	655,700	661,484	646,581	628,174	-2,8%
Nombre de compteurs	23 414	24 241	24 568	23 448	23 981	24 238	1,1%

L'évolution du linéaire d'une année sur l'autre provient principalement des mises à jour des bases de données par l'exploitant. En 2023, Saur a notamment procédé à l'identification de réseaux hors service, d'où une baisse significative du linéaire de réseau durant deux années consécutives (-2,8% en 2024). Le périmètre de la CCGL compte 24 238 compteurs. 3 788 compteurs ont été renouvelés en 2024, s'ajoutant aux 13 167 renouvelés en 2023, notamment dans l'optique de la mise en place de la télérelève, ce qui permet également de fiabiliser la base de données.

D'après les données fournies par le délégataire, il n'y a pas eu d'extension de réseau en 2024.

En dehors des sites des stations de production, des ouvrages de stockage sont répartis sur le réseau de distribution :

Nom	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
Les Ecoles	500
Les Joncs	3 000
Sencion	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 500 m<sup>3</sup></b>

Par ailleurs, le réseau est équipé de cinq surpresseurs (4 surpressions et 1 accélérateur) représentant une capacité totale de pompage de 44 m<sup>3</sup>/h.

## 2. INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1. Volumes mis en distribution

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Volumes produits	2 780 709	2 781 742	2 886 563*	3 237 949	3 080 346	3 218 654	4,5%
+ Volumes importés	1 735	1 664	1 517*	982	936	979	4,6%
- Volumes exportés	37 165	41 834	41 186*	41 347	41 372	50 658	22,4%
=Total volumes mis en distribution	2 745 279	2 741 572	2 846 894*	3 197 584	3 039 910	3 168 975	4,2%

Les volumes produits en 2024 sont en augmentation (4,2%), approximativement dans la même proportion que la hausse des volumes consommés comptabilisés (4,9%). Cela impacte positivement le résultat du rendement de réseau, comme le montre le paragraphe suivant.



#### INDICATEURS

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) :  
*Non renseigné par le délégataire*

### 2.2. Volumes consommés et rendement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Volumes produits	2 780 709	2 781 742	2 886 563	3 237 949	3 080 346	<b>3 218 654</b>	<b>4,5%</b>
Volumes importés	1 735	1 664	1 517	982	936	<b>979</b>	<b>4,6%</b>
Volumes consommés autorisés	2 426 529	2 427 699	2 500 847	2 851 971	2 702 759	<b>2 829 105</b>	<b>4,7%</b>
Volumes exportés	37 165	41 834	41 186	41 347	41 372	<b>50 658</b>	<b>22,4%</b>
Indice de consommation (m3/jour/km)	11,1	11,1	11,3	11,9	11,5	<b>12,3</b>	<b>7,7%</b>
Indice des volumes non comptés (m3/jour/km)	1,6	1,6	1,7	1,4	1,5	<b>1,5</b>	<b>4,6%</b>

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Indice de perte (m3/jour/km)	1,5	1,4	1,6	1,3	1,4	<b>1,48</b>	<b>3,8%</b>
Rendement du réseau ((V consommé + V exporté) / (V produit + V importé), en %)	<b>88,5%</b>	<b>88,7%</b>	<b>88,0%</b>	<b>90,1%</b>	<b>89,1%</b>	<b>89,44%</b>	<b>0,4%</b>

Le rendement est en légère amélioration en 2024 par rapport à 2023 (+0,4%). Les autres indicateurs réglementaires de performance hydraulique (ILC et ILP) sont toutefois en légère régression en 2024 par rapport à l'année précédente puisqu'ils augmentent.

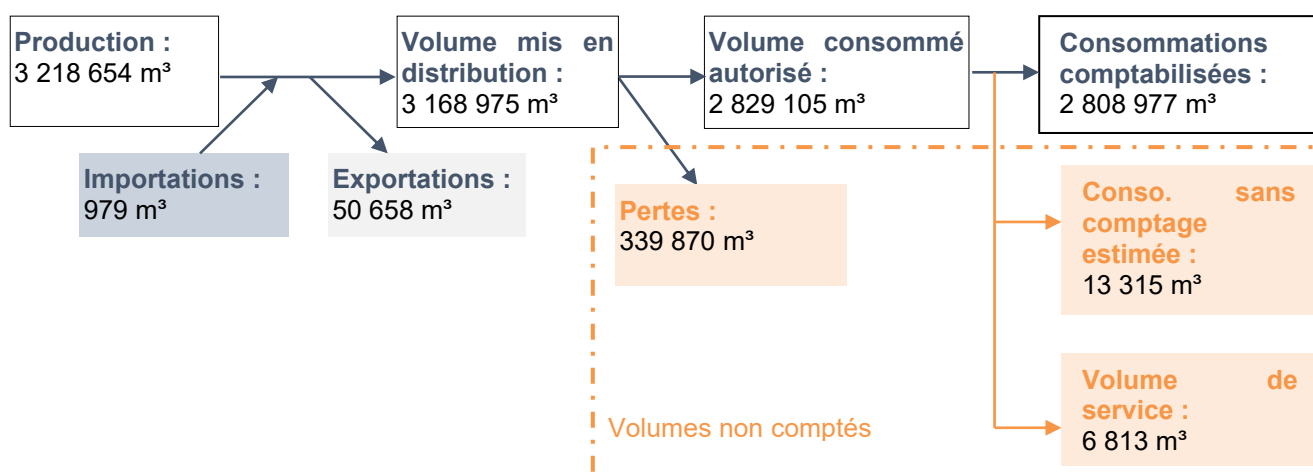
Le rendement de 88,82% est inférieur à l'objectif contractuel de 89,7%. De même, l'ILP dépasse le plafond fixé par le contrat à 1,3 m3/jour/km.



**INDICATEUR**

Rendement du réseau de distribution (P104.3) : 89,44%  
 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) : 1,5 m<sup>3</sup>/km/j  
 Indice Linéaire de Pertes (P106.3) : 1,48 m<sup>3</sup>/km/j

Le bilan hydraulique 2024 est le suivant :

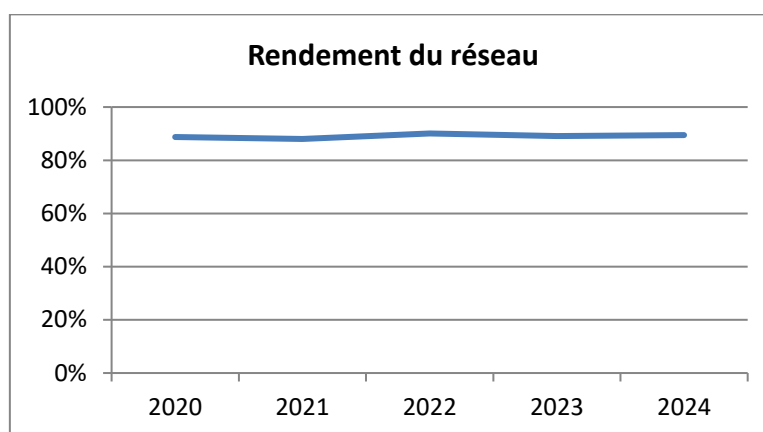


Le rendement 2024 à 89,44% est supérieur à l'objectif fixé par le décret du 27 janvier 2012 (67,3%) mais est, pour la seconde année consécutive depuis le début du contrat, inférieur à l'objectif de l'engagement contractuel de 89,7%.

De même, le niveau des pertes est de 1,48 m<sup>3</sup>/km/jour, non-conforme à l'engagement contractuel d'un maximum de 1,3 m<sup>3</sup>/km/jour.

Ces résultats 2024 sont liés au volume des pertes en hausse quasiment constante depuis le début du contrat. Les pertes correspondent à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés, soit notamment les fuites et les vols d'eau. Le tableau ci-dessous présente le volume des pertes depuis 2018.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Pertes	428 492	318 750	313 873	56 949	321 723	337 152	339 870	0,8%



### 2.3. La qualité de l'eau

**L'eau consommée doit être « propre à la consommation » : article L 1321-1 du Code de la Santé Publique.**

Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les taux de conformités sont les suivants :

	Nombre de prélèvements ARS	Nombre de prélèvement non conformes aux limites de qualité
Microbiologique	8	0
Physico - chimiques	9	0



**INDICATEUR**

Taux de conformité des  
prélèvements sur les eaux  
distribuées - microbiologie  
(P101.1) : 100%



**INDICATEUR**

Taux de conformité des  
prélèvements sur les eaux  
distribuées – paramètres physico-  
chimiques (P102.1) : 100%

Par ailleurs, quelques dépassements des références de qualité ont été constatés en 2024 :

- 4 sur le paramètre « couleur » (janvier, juin, juillet, août), nouveaux contrôles conformes
- 2 sur le paramètre « manganèse » (janvier, août), nouveaux contrôles conformes
- 1 en raison de la présence d'oocystes de cryptosporidium et kystes de Giardia dans l'eau du lac (juin), nouveau contrôle conforme

## 2.4. L'exploitation et l'entretien du patrimoine

Nature intervention	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
<b>Réparation sur le réseau de distribution</b>	31	51	71	79	92	71	-22,8%
dont sur branchement	15	30	30	32	35	33	-5,7%
dont sur conduite ou accessoire réseau	16	21	41	47	57	38	-33,3%
<b>Recherches de fuite (en mètres linéaire)</b>	19 723	4 026	19 209	40 715	50 241	30 000*	-40,3%

\*En 2024, SAUR a fait appel à une entreprise sous-traitante, VonRoll, qui a inspecté 9,2 kml sur la commune de Sanguinet secteur Nord et 19,8 kml sur la commune de Gastes.

## 2.5. Les opérations de renouvellement

### 2.5.1. Renouvellement des équipements électromécaniques (Délégataire)

Le Délégataire a conduit le renouvellement de l'équipement suivant dans le cadre de son obligation contractuelle de renouvellement, pour un montant total de 26 349€ en 2024 :

- ▶ Usine de Larrigade :
  - Coffret pompes doseuses coagulant vers Actiflo (partiel)
  - Pompe doseuse coagulant vers Actiflo file 1 (partiel)
  - Coffret pompes doseuses javel (partiel)
  - Pompe doseuse de javel (secours) (partiel)
  - Pompe doseuse coagulant (secours) vers Actiflo (partiel)
  - Pompe doseuse coagulant vers Actiflo file 2 (partiel)
  - Pompe doseuse coagulant vers canal sortie Actiflo (partiel)
  - Afficheur sonde Ph réajustement et UVS (complet)
  - Groupe Electrogène à Fuel (partiel)
  - Renou partiel circuit d'air Acc24-19-4043000101-20240918 (partiel)
  - Pompe doseuse polymères vers Actiflo File 1 (complet)
  - Dévouteur sur silo CAP (ATEX Z22) (partiel)
  - Outillage ATEX pour silo CAP (complet)
  - Extincteur (x5) (complet)
  - Motoréducteur Dévouteur sur silo CAP (ATEX Z22) (complet)
- ▶ Surpresseur de Gastes Le Pourjeau
  - Capteur pression surpresseur 2 (complet)
- ▶ Forage de Parentis en Born Les Arènes
  - Débitmètre distribution chambre Fallot Saint-Eulalie (complet)
  - Télésurveillance (complet)

- ▶ Forage et réservoir de Sanguinet L'Aiguille
  - Télésurveillance (complet)

## 2.5.2. Renouvellement de compteurs (Déléataire)

Renouvellement des compteurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Nombre de compteurs renouvelés ou remplacés	2 380	478	1 902	2 026	13 167	3 788	-71,2%
% du parc compteurs	10,2%	2,0%	7,7%	8,6%	54,9%	15,6%	-71,5%

L'accélération du renouvellement des compteurs en 2023 correspondait au déploiement de la télérelève. Les renouvellements de compteurs en 2024 correspond à la fin de ce déploiement, ce qui explique un taux de renouvellement du parc compteurs 2024 à un niveau supérieur au renouvellement d'une année habituelle.

## 2.5.3. Renouvellement des branchements (Déléataire et Collectivité)

Renouvellement des branchements	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Nombre de branchements neufs	118	183	350	129	116	-10,1%
Nombre de branchements renouvelés	NR	NR	NR	161	192	19,3%
dont branchements plomb	0	0	0	0	0	-

Le nombre de branchements neufs poursuit sa tendance à la diminution, en lien avec la raréfaction du foncier disponible à la construction sur le territoire de la CCGL.  
Aucun branchement en plomb restant n'est recensé sur le périmètre du service.

## 2.5.4. Renouvellement des canalisations (Déléataire et Collectivité)<sup>2</sup>

Renouvellement des canalisations	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	6 700	7 364	4 781	6 470	4 130	3 810	3 500
Taux moyen de renouvellement des 5 dernières années	1,1%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%

## 2.6. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Le calcul de l'indicateur est le suivant :

Critère	Points obtenus en 2024	Nombre maximal de point
<b>A - Plan des réseaux</b>		
<b>Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable</b> mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
<b>Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
<b>B - Inventaire des réseaux</b>		
o <b>Existence d'un inventaire des réseaux</b> identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code <b>et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</b> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o <b>La procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	/10
<b>Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres</b> des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts <b>Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts</b> Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	3	/5
<b>Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés</b> : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts <b>Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts</b> Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	14	/15
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>		
Le plan des réseaux préciser la <b>localisation des ouvrages annexes</b> (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	0	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
<b>i</b> Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) :	107	/120

## 3. INDICATEURS FINANCIERS

### 3.1. Les tarifs

		Tarif en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Tarif en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
<b>Part Collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Tous compteurs	17,65	17,65
Part proportionnelle (€ HT/m3)		0,8100	0,8100
<b>Part Déléataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Tous compteurs	47,87	46,97
Part proportionnelle (€ HT/m3)		0,3706	0,3637
<b>Taxes et redevances</b>			
Taux TVA applicable		5,5%	5,5%
Redevance prélèvement (€ HT/m3)		0,05	0,07
Redevance pollution domestique (€ HT/m3)		0,33	0,37



Vous trouverez en annexe la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

### 3.2. La facture d'eau 120 m<sup>3</sup>

	Au 1er janvier 2024		Au 1er janvier 2025		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Distribution d'eau</b>					
<b>Abonnement annuel</b>					
Part du Déléataire	47,87 €	47,87 €	46,97 €	46,97 €	-1,9%
Part de la Collectivité	17,65 €	17,65 €	17,65 €	17,65 €	0,0%
<b>Consommation</b>					
Part du Déléataire	0,3706 €	44,47 €	0,3637 €	43,64 €	-1,9%
Part de la Collectivité	0,8100 €	97,20 €	0,8100 €	97,20 €	0,0%
<b>Organismes publics</b>					
Redevance prélèvement	0,0500 €	6,00 €	0,0700 €	8,40 €	40,0%
Redevance pollution domestique	0,3300 €	39,60 €	0,3700 €	44,40 €	12,1%
<b>Total HT</b>		<b>252,79 €</b>		<b>258,26 €</b>	2,2%
TVA à 5,50%		13,90 €		14,20 €	2,2%
<b>Total TTC</b>		<b>266,70 €</b>		<b>272,469 €</b>	<b>2,2%</b>

<b>Soit le m3</b>	<b>2,22 €</b>	<b>2,27 €</b>	<b>2,4%</b>
-------------------	---------------	---------------	-------------



#### INDICATEURS

Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>  
au 1<sup>er</sup> janvier N+1 (D102.0) : 2,27 €/m<sup>3</sup>

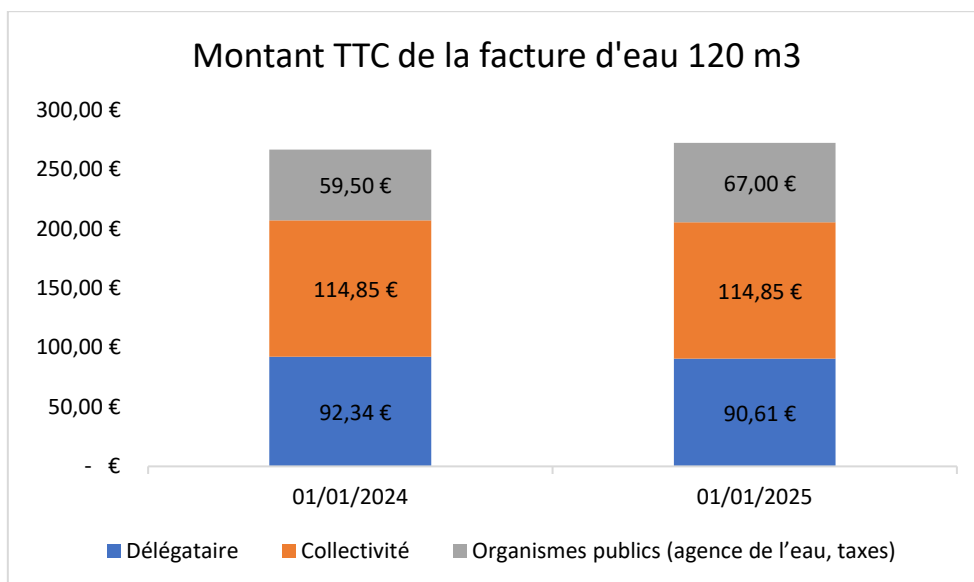
Le montant de la facture d'eau potable (120 m<sup>3</sup>) s'élève à 272,47 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit une hausse de 2,2% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'agit d'une hausse équivalente à l'année précédente (2,4%).

Cette évolution s'explique premièrement par l'indexation des tarifs fixes et variables du Déléataire, telle que le prévoit le contrat d'affermage. Après une forte période d'inflation en 2022 et 2023, l'indexation a donc conduit en 2024 à une diminution de la part délégataire.

Deuxièmement, on observe une augmentation significative des redevances aux organismes publics (cf. note Agence de l'eau annexée au présent rapport).

La part fixe et la part variable revenant à la Collectivité n'ont pas évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2025 après une hausse au 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle-même consécutive à une longue période de stagnation.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> TTC sont les suivantes :



Le montant de la facture 120 m3 TTC se répartit entre 42% pour la Collectivité, 33% pour le Déléataire, et 25% liés aux organismes publics et aux taxes.

### 3.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire

	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
<b>Produits</b>	<b>2 528 700 €</b>	<b>2 596 200 €</b>	<b>2 639 800 €</b>	<b>1,7%</b>
Exploitation du service	1 988 500 €	2 147 100 €	2 239 500 €	4,3%
Collectivités et autres organismes	3 425 900 €	3 554 300 €	3 631 700 €	2,2%
Travaux attribués à titre exclusif	408 900 €	286 000 €	279 900 €	-2,1%
Produits accessoires	131 200 €	163 100 €	120 400 €	-26,2%
<b>Charges</b>	<b>2 760 100 €</b>	<b>2 889 500 €</b>	<b>2 937 300 €</b>	<b>2%</b>
Personnel	788 700 €	791 200 €	827 000 €	4,5%
Energie électrique	174 900 €	342 900 €	238 300 €	-30,5%
Achats d'eau	1 400 €	1 400 €	2 500 €	78,6%
Produits de traitement	195 500 €	213 100 €	138 400 €	-35,1%
Analyses	49 200 €	39 400 €	29 600 €	-24,9%
Sous-traitance, matières et fournitures	302 500 €	213 500 €	263 200 €	23,3%
Impôts locaux et taxes	20 400 €	20 000 €	16 000 €	-20,0%
Autres dépenses d'exploitation, dont :	380 700 €	378 600 €	439 400 €	16,1%
- télécommunications, postes et télégestion	20 100 €	13 700 €	15 400 €	12,4%
- engins et véhicules	155 000 €	158 000 €	154 400 €	-2,3%
- informatique	128 700 €	127 500 €	166 600 €	30,7%
- assurance	16 400 €	13 100 €	4 600 €	-64,9%

- locaux	22 800 €	25 900 €	32 400 €	25,1%
- autres	37 700 €	40 200 €	66 100 €	64,4%
Frais de contrôle et redev. contractuelles	19 600 €	13 800 €	21 200 €	53,6%
Contribution des services centraux et recherche	200 400 €	203 000 €	232 500 €	14,5%
Collectivités et autres organismes publics	3 425 900 €	3 554 300 €	3 631 700 €	2,2%
Charges relatives aux renouvellements	141 100 €	150 200 €	199 300 €	32,7%
- pour garantie de continuité du service	29 300 €	24 900 €	14 400 €	-42,2%
- programme contractuel				
- fonds contractuel	111 800 €	125 300 €	184 900 €	47,6%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	42 200 €	40 300 €	41 800 €	3,7%
Charges relatives aux investissements	438 500 €	438 500 €	438 500 €	0,0%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	5 000 €	43 600 €	46 300 €	6,2%
« Marge exceptionnelle »			3 300 €	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 231 400 €</b>	<b>- 293 300 €</b>	<b>- 297 900 €</b>	<b>1%</b>

Les valeurs présentées par Saur sont arrondies à la centaine d'euros près, en raison du paramétrage du système analytique produisant le CARE, selon les explications du Concessionnaire.

Cela a pour conséquence une inexactitude due aux arrondis : le résultat avant impôt fourni par le Concessionnaire est de -297 900€, or le résultat avant impôt recalculé à partir des arrondis fournis dans le CARE donne -297 400€.

Par ailleurs, on note l'apparition d'une ligne « marge exceptionnelle » dans le CARE du Concessionnaire cette année, des précisions sur ce poste de dépense lui seront demandées.

### 3.4. Le budget annexe Eau Potable

#### 3.4.1. Les recettes d'exploitation Eau Potable

Recettes	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Atténuation de charges	3 695 €	1 605 €	698 €	49 755 €	39 790 €	-20,0%
Vente d'eau	2 315 563 €	3 651 699 €	2 224 300 €	2 482 234 €	2 759 422 €	11,2%
Autres produits de gestion courante	8 227 €	43 899 €	540 €	12 799 €	1 533 €	-88,0%
Produits exceptionnels et financiers	150 095 €	46 €	270 €	3 255 €	- €	-100,0%
<b>Total</b>	<b>2 477 580 €</b>	<b>3 697 249 €</b>	<b>2 225 808 €</b>	<b>2 548 043 €</b>	<b>2 800 746 €</b>	<b>9,9%</b>

### 3.4.2. Le financement des investissements

Les travaux financés en 2024 pour le service d'eau potable se sont élevés à 1 633 770€, dont 427 653€ sur les ouvrages et 1 206 117 € sur les canalisations (*cf. détails des opérations en partie 2.6*), soit une nette diminution par rapport à l'exercice 2023, avec 2 772 967 €.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun nouvel emprunt contracté en cours d'exercice. Aucune subvention n'a été perçue au titre des travaux engagés.

### 3.4.3. Etat de la dette du service

	2021	2022	2023	2024
<b>Encours de la dette au 31 décembre</b>	<b>10 754 006 €</b>	<b>9 519 411 €</b>	<b>8 315 989 €</b>	<b>7 177 117 €</b>
<b>Montant remboursé durant l'exercice</b>	<b>1 632 022 €</b>	<b>1 567 935 €</b>	<b>1 500 054 €</b>	<b>1 403 946 €</b>
- dont en capital	1 258 776 €	1 234 594 €	1 204 123 €	1 138 871 €
- dont en intérêts	373 246 €	333 341 €	295 932 €	265 075 €



#### INDICATEURS

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) : 3,1 ans

La durée d'extinction de la dette de la collectivité continue à diminuer en 2024 par rapport à 2023 (4,1 ans) et à 2022 (5,9 ans) en raison de l'augmentation des recettes d'exploitation du budget annexe (+9,9%) et au fait que la Collectivité n'a pas contracté de nouvel emprunt.

### 3.4.4. Amortissements réalisés

Amortissement	Montant
Réseau d'eau potable	604 194,21 €
Bâtiments d'exploitation et administratifs	160 873,48 €
Matériel et Divers	8 074,71 €
Subventions d'équipement	-36 432,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>736 710,40 €</b>




Les amortissements du service d'eau potable ont été de 736 710 € en 2024, en diminution par rapport à 2023 (775 312 €) et à 2022 (788 272 €) principalement du fait de subventions d'équipement à hauteur de 36 432€.

### 3.4.5. Opérations de coopération décentralisée



En 2024, aucune opération de coopération décentralisée n'a été réalisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

## 4. INDICATEURS DE PERFORMANCE









### 4.1. Indicateurs descriptifs

Indicateur	Définition	2023	2024	Evolution 2023-2024	Evaluation et commentaires
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	38 184	32 585	 -14,7%	
D102.0 : Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier N+1	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	2,22 €/m <sup>3</sup>	2,27 €/m <sup>3</sup>	 +2,3%	Moyenne nationale 2023 : 2,28 €/m <sup>3</sup>
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	2 j	2 j		Moyenne nationale 2023 : NC

### 4.2. Indicateurs de performance

Indicateur	Définition	2023	2024	Evolution 2023-2024	Evaluation et commentaires
P101.1 : <b>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</b> réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100 %	100 %		 Aucun dépassement des limites de qualité  Moyenne nationale 2023 : 96,33%

Indicateur	Définition	2023	2024	Evolution 2023-2024	Evaluation et commentaires
P102.1 : <b>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</b> réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les <b>paramètres physico-chimiques</b>	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	100 %	100 %		 Aucun dépassement des limites de qualité  Moyenne nationale 2023 : 94,61%
P103.2 : Indice de <b>connaissance et de gestion patrimoniale</b> des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	107 / 120	107 / 120		 Moyenne nationale 2023 : 87,9 / 120
P104.2 : <b>Rendement du réseau</b> de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	89,1%	89,44%	 +0,4%	 Le rendement est supérieur à l'objectif fixé par le décret du 27 janvier 2012 (67,3%) mais est, pour la seconde année consécutive depuis le début du contrat, inférieur à l'objectif de l'engagement contractuel de 89,7%.  Moyenne nationale 2023 : 77,7%
P105.3 : <b>Indice linéaire des volumes non comptés</b>	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,47 m <sup>3</sup> /j/km	1,54 m <sup>3</sup> /j/km	 +4,6%	 Moyenne nationale 2023 : 3,46
P106.3 : <b>Indice linéaire des pertes en réseau</b>	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,43 m <sup>3</sup> /j/km	1,48 m <sup>3</sup> /j/km	 +3,8%	 Moyenne nationale 2023 : 3,13

Indicateur	Définition	2023	2024	Evolution 2023-2024	Evaluation et commentaires
P107.2 : Taux moyen de <b>renouvellement des réseaux</b> d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,8%	0,85%	 +6.25%	 Moyenne nationale 2023 : 1,1 %
P108.3 : Indice d'avancement de la <b>protection de la ressource</b> en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Non-communicué à date	Non-communicué à date		
P109.0: Montant des <b>abandons de créances</b> ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	Non-communicué à date	0 €		
P151.1 : Taux d'occurrence des <b>interruptions de service non programmées</b>	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés	3,79 /1000 ab.	3,96 /1000 ab.	 +4,5%	 Moyenne nationale 2023 : 2,9 /1000 ab.
P152.1 : Taux de <b>respect du délai maximal d'ouverture</b> des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	99,48%	Non-communicué à date		
P153.2 <b>Durée d'extinction de la dette</b> de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	4,05 ans	3,11 ans	 -23,2%	 Moyenne nationale 2023 : 5,4 ans
P154.0 <b>Taux d'impayés</b> sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	2,97%	Non-communicué à date		Moyenne nationale 2023 : 2,9%
P155.1 <b>Taux de réclamations</b>	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	0,96 /1000 ab	0,83 /1000 ab	 -3,5%	 Moyenne nationale 2023 : 2,4%



# ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Édition avril 2025  
 CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m<sup>3</sup>** dont 2,28€ TTC/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2025.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE  
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence.

### EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication... Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

### UN 12<sup>ÈME</sup> PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12<sup>ème</sup> programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

### LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. **Sur ses 8 millions d'habitants**, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège  
**AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE**  
90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques  
métropolitains



Délégations  
**ATLANTIQUE-DORDOGNE**  
**BORDEAUX** (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)  
4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
0556111999

**SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE**  
(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
0555 88 02 00

Délégation  
**ADOUR ET CÔTIERS**  
**PAU** (dépt. 40 • 64 • 65)  
7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
055980 77 90

Délégations  
**GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE**  
**TOULOUSE** (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
056143 26 80  
**RODEZ** (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)  
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
0565 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur  
[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

## PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4<sup>e</sup> cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

